



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 13050

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les difficultés financières que rencontre le groupement d'associations fédérées de lutte contre l'alcoolisme, « Les Amis de la Santé ». Cette fédération, reconnue d'utilité publique, comprend 29 associations départementales, dont une sise en Vendée, 21 000 membres actifs et près de 300 000 adhérents sympathisants. Elle mène une croisade généreuse contre un fléau qui se trouve souvent à l'origine des nombreux malaises de notre société. Or, il semblerait que le montant de l'aide qui lui est apportée par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ait été réduit de moitié pour l'année 1997, et que cet état de fait entraîne une diminution sensible de ses activités, notamment dans le domaine de la prévention en milieu scolaire, et à terme, s'il perdurait, remette en cause son existence même. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de pallier cette situation préoccupante.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé est pleinement conscient de la situation préoccupante soulignée par l'honorable parlementaire. La Fédération nationale « Les Amis de la Santé » a sollicité auprès du ministère une subvention au titre de 1998, en vue de financer le fonctionnement de son association en raison de la diminution de la subvention de la Caisse nationale d'assurance maladie. Toutefois, malgré l'importance des actions menées par cette fédération dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'alcoolisme, et les difficultés financières qu'elle rencontre pour assurer ses missions, le montant des crédits dont disposent ses services au titre de la lutte contre l'alcoolisme ne permet pas, cette année, de donner satisfaction à cette demande, compte tenu de l'ensemble des demandes formulées dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13050

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1998, page 2037

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4351